



Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation 18 février 2019
Séance du 25 février 2019

Sous la présidence de M. Alain HIPP, Maire
Secrétaire de séance : HOLLNER Jean-Pierre
Elus : 15 - En fonction : 14 - Présents ou représentés : 14

Présents : HIPP Alain, HAMMANN André, ROOS Armand, SCHOLLER Manuela, HOLLNER Jean Pierre, BURGER Éric, ENTZMINGER Christelle, FORLER Caroline, GIRARDIN Pierre, JACQUEL-VOLKMAR Claire, MAHLER Rémy, MATHIS Toni, REBER Philippe, SPEICH Nicolas

ORDRE DU JOUR

- 1) Election du secrétaire
- 2) Approbation du compte rendu du 28 janvier 2019
- 3) Approbation du compte administratif 2018
- 4) Approbation du compte de gestion 2018
- 5) Travaux local de rangement salle polyvalente
- 6) Péril imminent maison sis 39 rue Principale
- 7) Maison MATTER 20 rue Principale
- 8) Sécurisation des entrées d'agglomération
- 9) Divers

Monsieur le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

- Subvention association Aide et Garde à Domicile

Accepté à l'unanimité

Election du secrétaire de séance : Jean-Pierre HOLLNER

1/ 7.1 Décisions budgétaires Approbation du Compte Administratif 2018

DCM07-2019

La balance générale du compte administratif 2018 se présente comme suit :

Investissement :	
Dépenses	203 149,44€
Recettes	543 085,86€
Excédent	339 936,42€
Fonctionnement :	
Dépenses	330 434,69€
Recettes	611 837,26€
Excédent	281 402,57€

Résultat net 2018- Excédent **621 338,99€**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

APPROUVE

➤ Le compte administratif du budget principal de l'exercice 2018	
➤ Les restes à réaliser 2018	
Dépenses d'investissement	94 800,00€
➤ L'affectation des résultats	
RI- Article 001 « excédent reporté » (Excédent investissement)	339 936,42€
RF-Article 002 « excédent reporté » (Excédent de fonctionnement)	281 402,57€

Le Maire quitte la salle pour le vote

Adopté à l'unanimité

2/ 7.1 Décisions budgétaires
Approbation du Compte de Gestion 2018

DCM08-2019

Au vu du compte de gestion présenté par le Trésorier Principal de Truchtersheim pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018,

Considérant que les opérations comptables ont été exactement décrites,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections du budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Constata la parfaite concordance des comptes de gestion avec les comptes administratifs.

Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2018 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

3/ 1.1. Marchés Publics Travaux local de rangement salle polyvalente

DCM09-2019

Vu l'état de vétusté Monsieur le Maire informe de conseil municipal qu'il convient d'effectuer des travaux dans le local de rangement de la salle polyvalente.

Les postes nécessitant des travaux d'aménagement sont les suivants :

- Plâtrerie
- Carrelage
- Mobilier/rangement

Monsieur le Maire présente les devis suivants :

- Entreprise ARON pour les travaux de plâtrerie d'un montant de 3 991.18€ HT
- Entreprise Carrelages P.SCHOLLER pour les travaux de carrelage d'un montant de 2 030.90€ HT
- Entreprise GÖPPER pour les travaux d'aménagement d'un montant de 4 772.73€ HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de réaliser les travaux d'aménagement du local de rangement de la salle polyvalente.
- **DECIDE** de confier les travaux aux entreprises :
 - ARON pour un montant de 3 991.18€ HT
 - Carrelages P.SCHOLLER pour un montant de 2 030.90€ HT
 - GÖPPER pour un montant de 4 772.73€ HT
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents administratifs et comptables relatifs à cette décision.
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2019

Vote pour **12**
Abstention **2**

4/ 7.5. Subvention

Subvention association Garde et Aide à domicile

DCM10-2019

Le Maire présente l'e-mail réceptionné le 23 février 2019 relatif à une demande de subvention formulée par l'association de Garde et d'Aide à domicile de Saverne concernant le projet d'achat d'un véhicule permettant le transport d'une personne en fauteuil roulant afin de proposer des sorties accompagnés aux personnes à mobilité réduite.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de verser une subvention exceptionnelle de 300 € à l'Association de Garde et d'Aide à Domicile
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget de fonctionnement 2019

Adopté à l'unanimité
